



Le graphique présente l'évolution des émissions de gaz à effet de serre en Nouvelle-Aquitaine en kilotonnes de CO<sub>2</sub> équivalent de 1990 à 2015 en indiquant les objectifs et engagements jusqu'en 2050.

De 1990 à 2015 :

- les émissions liées à l'agriculture, la forêt et la pêche baissent sensiblement sur la période, passant de 17 500 kt à 14 000 kt environ ;
- les émissions liées aux déchets sont minimes et stables ;
- les émissions liées à l'industrie baissent sensiblement et passent de 10 000 kt à 7 000 kt environ ;
- les émissions du secteur résidentiel, d'environ 5 000 kt connaissent un pic vers 2005 à 7 000 kt puis diminuent à nouveau à 5 000 kt en 2015 ;
- les émissions liées au transport sont les plus conséquentes et suivent les tendances, c'est-à-dire une augmentation significative vers 2005 pour diminuer jusqu'en 2015 et représentant successivement 13 000 kt environ, 18 000 kt puis 15 000 kt.

Sur les tendances générales, on note :

- un pic des émissions cumulées à 57 912 kt en 2005 puis une baisse progressive pour arriver en 2015 à des émissions cumulées d'environ 52 500 kt ;
- les émissions générées sont proportionnellement plus importantes dans les secteurs du transport et de l'agriculture, pêche et forêt.

Alors que les objectifs de réductions d'émissions sont les suivants :

- 2019-2023 : 42 650 kt soit la traduction de l'objectif du 2<sup>e</sup> budget carbone ;
- 2024-2028 : 37 600 kt, soit la traduction de l'objectif du 3<sup>e</sup> du budget carbone ;
- 2030 : 31 360 kt une ligne pointillée indiquant la traduction de l'objectif de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte soit -40 % par rapport à 1990 pour 2030 ;
- 2050 : 13 000 kt soit l'objectif facteur 4.